Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 51 (1978)

Heft: 12

Artikel: La naissance du mouvement coopératif à Yverdon

Autor: Hermenjat, Renée

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128133

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La naissance du mouvement coopératif à Yverdon

1

2

1. 1950 – Coopérative d'habitation et logement ouvrier. Prés-du-Lac, Coin de terre 1er groupe.

2. 1957 – Printemps.

En 1934, un employé de commune gagnait 75 ct. l'heure: de 6 heures à midi, de 13 h. 30 à 18 heures. Le samedi le travail se terminait à 17 h. Deux jours de vacances par an. On était en pleine crise économique. Les emplois étaient rares. Heureux ceux qui avaient une place sûre à la commune. Même s'il s'agissait du ramassage des ordures, et dans quelles conditions...
Les «balayures» étaient déposées dans des caisses, le long des rues, et les hommes les vidaient dans des camions ouverts. Les mains nues, bien sûr. En hiver, les cendres des fourneaux à charbon produisaient une poussière terrible et c'est très sales que les hommes arrivaient à table à midi. Ils n'avaient guère le temps de se laver avant de passer à table.
Les syndicalistes étaient mal vus: victimes de brimades, ils se voyaient refuser toute possibilité d'avancement, quand ce n'était pas pire.

Les conditions de logement

Les familles s'abritaient dans des logements plus que modestes et exigus, sans confort: les WC au fond de la cour, peu ou pas de soleil. Une certaine maison à Yverdon, particulièrement sinistre, avait été surnommée «La Ruche». A chaque étage, un grand corridor desservait des chambres assez grandes. Dans chacune d'elles vivait une famille. Un évier, un fourneau, quelques meubles, et c'était tout.
Un jeune architecte d'Yverdon, Julien Mercier, était convaincu que seule la formule coopérative permettrait de loger décemment la population laborieuse. Mais que faire tout seul? En 1943, un article paraît dans le journal, exprimant le regret qu'aucune SCH n'existât dans l'agglomération, à l'exception d'une modeste organisation facilitant pour les ouvriers la possibilité d'acquérir un petit pavillon.
Julien Mercier répond à l'auteur de l'article qu'il est prêt à créer une Société coopérative d'habitation, mais sa lettre reste sans réponse. La municipalité, conservatrice, redoutait sans doute de voir baisser le prix des loyers.
1945. La municipalité est maintenant socialiste. Par hasard, M. L. Jaquier, syndic, retrouve la lettre de J. Mercier et prend contact avec lui.

«Pour couple sans enfant seulement»

A cette époque, la pénurie de logements était telle dans cette ville qu'il était impossible à un père de famille de

3

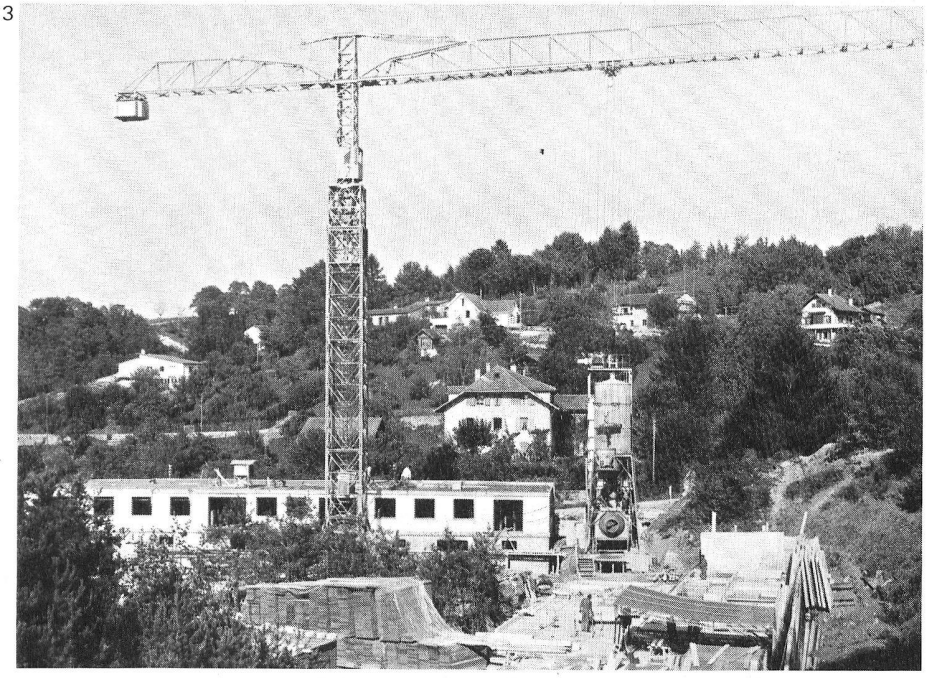

4

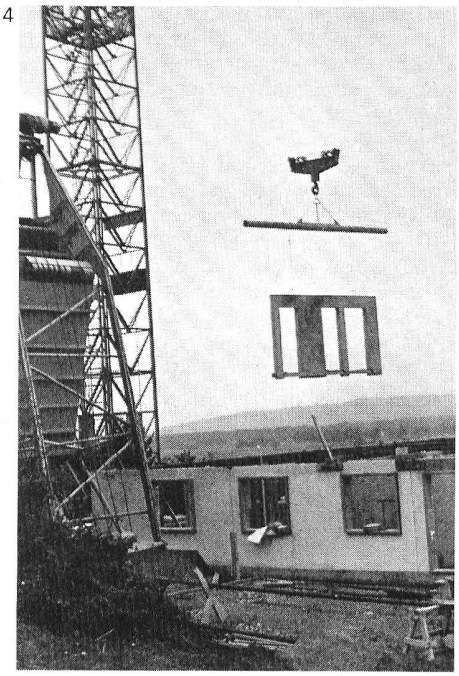

3. 1963 – En Vermont, début du chantier.
4. 1963 – En Vermont.
5. 1964 – En Vermont.
6. 1964 – En Vermont.

5

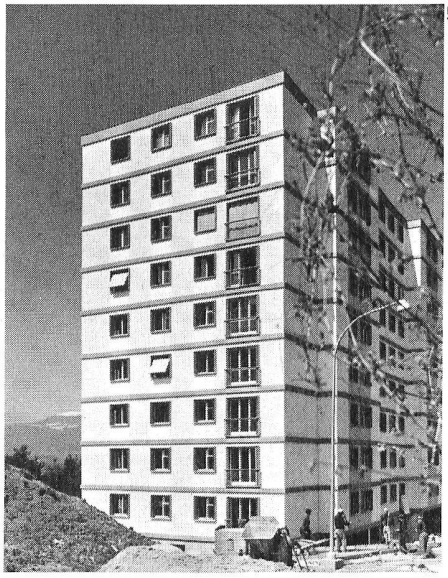

6

trouver un gîte: on ne louait qu'à des couples sans enfants.
L'union fait la force. Même si on est démuni. Un noyeau d'ouvriers, décidés à se loger décemment, forment un comité. La Société coopérative est née. La municipalité, consciente de la nécessité met un terrain à disposition.
Convaincu que la cause est bonne (les SCH sont en plein essor en Suisse alémanique), Julien Mercier quitte son emploi et se donne 4 mois pour gagner la partie: il a pu emprunter de quoi faire vivre sa famille pendant ce temps-là seulement. Il fait les plans, les soumissions, se dépense sans compter.
Yverdon est une ville essentiellement ouvrière. Peu de gros contribuables, donc, pour alimenter les recettes de la commune. Malgré cela, la municipalité offre une subvention représentant le 15% du coût du premier projet, ce qui entraîne l'attribution de deux autres subventions, cantonale et fédérale, de 15% chacune.

Les futurs locataires-coopérateurs louent sur plan et souscrivent une part sociale qu'ils devront payer en partie en prenant possession de leur appartement. Ils ne perçoivent pas d'intérêts sur cette somme, mais elle leur sera rendue en cas de départ.
En deux ans les fonds sont trouvés, la construction menée à chef. Le comité de la SCH surveille les travaux, active le mouvement et au printemps 1949, les premiers locataires entrent dans leur logement.

Le temps de la dignité

Il est difficile pour nous, repus de confort et de gadgets, d'imaginer ce que fut le sentiment de dignité de ces pionniers en emménageant dans ces immeubles. Pour la première fois ils n'étaient pas exploités: une société qui ne fait de bénéfices que pour entretenir et améliorer les bâtiments. Des pièces claires et salubres, une salle de bain, un balcon, le chauffage central. Ne plus être locataire, mais coopérateur.
Etre coopérateur, cela signifie avoir voix au chapitre, avoir son mot à dire dans les comptes, discuter des améliorations possibles, mais aussi participer aux tâches.
Tout au début, les locataires-coopérateurs assumaient gratuitement les petites réparations, améliorations. Seul le préposé au chauffage central à charbon, un chaudronnier des CFF était indemnisé pour ce travail conséquent. Aujourd'hui encore, les habitants entretiennent les escaliers et le tour de maison.
Comment exprimer aujourd'hui le sentiment d'un ouvrier de l'époque qui vient enfin de conquérir sa dignité d'homme? Difficile. La lutte des classes n'est pas terminée, mais que de chemin parcouru. Il est bon que les jeunes le sachent.
Très rapidement, le mouvement coopératif a fait boule de neige, avec le soutien de la municipalité. Chaque année

de nouveaux bâtiments étaient construits dans divers quartiers de la ville. Certains immeubles étaient offerts à des prix très bas aux personnes âgées et aux familles nombreuses.
Le marché du logement à Yverdon est devenu normal grâce à l'effort des Sociétés coopératives d'habitation à but non lucratif.

Trente ans après
Chaque année l'assemblée des coopérateurs examine les comptes et décide des améliorations à apporter. Depuis la construction, le chauffage à mazout a été installé, une machine à laver aussi, puis un local de séchage. Les appartements sont remis à neuf selon un tournus systématique. Récemment la TV Télédysa a pu être posée. Un ascenseur serait souhaitable, mais ce n'est pas possible techniquement.
En trente ans les loyers ont presque doublé, mais restent très modestes (en moyenne ils ont passé de Fr. 120.– à 203.– charges non comprises).
Tous les membres du comité, comme le président, sont coopérateurs et habitent là, ce qui stimule l'intérêt pour la chose commune.

Les inconvénients
Ils tiennent au fait qu'il ne faut pas dépasser un certain salaire pour pouvoir rester coopérateur-locataire. Dans le cas des familles, il semble discutable que le salaire des enfants devenus grands, ajouté à celui du père, oblige le preneur de bail à quitter les lieux et à se loger en privé, et forcément plus cher.
Très rapidement les enfants quittent leur famille et les parents vieillissants se trouvent dans des difficultés financières dues à leurs nouvelles conditions de logement.
La formule coopérative, sur ce point, devrait être reconsidérée.

Pour l'avenir:
améliorer la qualité de l'habitat
Une nouvelle forme d'architecture, résultat de recherches suisses et étrangères a donné naissance à des habitations bien différentes des grands ensembles si communs à toutes les villes.
La Hollande, qui a 10 ans d'avance dans le domaine de l'urbanisme a construit autour de Rotterdam, des quartiers d'un style nouveau. Les voies d'accès principales de ces nouveaux quartiers se terminent par des cul-de-sac pour éviter le développement de la circulation. Des voies accessoires sont aménagées pour les services d'urgence.
La circulation des piétons est totalement séparée des véhicules, d'où plus grande aisance et sécurité.
Des places de jeux sont aménagées à proximité des immeubles pour permettre la surveillance des petits enfants.
L'aménagement du centre des quartiers permet les jeux des plus grands et la rencontre des adultes. Le groupement non rigide des bâtiments permet à chaque appartement de bénéficier d'un prolongement extérieur. Les rez inférieurs et supérieurs possèdent des jardinets, les 1er et 2e étages disposent de terrasses.
Le développement décalé des façades donne une plus grande liberté de placement des fenêtres et permet une meilleure utilisation des vues. Chaque appartement profite de 3 orientations différentes.
Les places de jeux, situées le long des cheminements, les passages couverts, le magasin et les buanderies ont été disposés de manière à favoriser le contact des habitants.
Il règne dans ces quartiers une atmosphère de village très sympathique. A Rotterdam, ces nouvelles habitations sont occupées aussitôt sorties de terre; les grandes tours sans âme se trouvent désertées.

L'expérience de Lausanne
Une expérience a été tentée par la SCH «Le logement idéal», à Lausanne dans le quartier de Praz-Séchaud (plus de 200 appartements à des prix normaux). Les appartements se louent très facilement. Plusieurs sont réservés à des personnes âgées ou à des handicapés. Ils sont tous équipés d'un petit cellier à l'entrée et beaucoup disposent d'un jardinet.
Très rapidement un esprit de quartier s'est développé. Des activités communautaires ont vu le jour, ce qui tend à prouver que dans un cadre adéquat l'homme retrouve le goût du contact et de la solidarité.
Tout a été dit sur les effets néfastes d'une certaine architecture sans âme qui s'est développée depuis la dernière guerre.
Avec la récession, fini le boom de la construction. Mais à quelque chose malheur est bon. Le temps de la crise est aussi celui de la réflexion, de la recherche pour un habitat plus propice à l'épanouissement de l'homme, de la famille, et à la cohabitation des différentes classes d'âge.
C'est dans cette direction que s'oriente l'esprit coopératif qui n'a pas de but lucratif et ne vise qu'à l'amélioration de la qualité du logement, et partant à l'amélioration de la qualité de la vie.

Renée Hermenjat

7
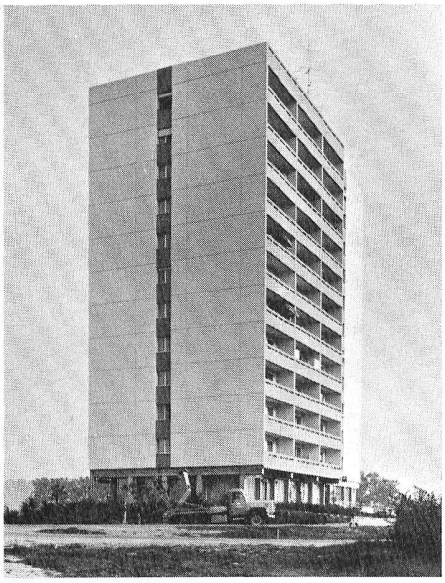

8

9

7. 1967 – Coopérative des Cheminots, rue des Moulins.
8. 1967 – Rue des Moulins.
9. 1967 – Rue des Moulins.